

Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • MARGAUX : Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, • SOUSSANS : Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

Absents excusés : Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 33 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Gil PILONORD

2014-0506-61 Comité National d'Action Sociale Public – Représentant des Elus – Désignation

La Communauté de Communes a adhéré, depuis sa création, au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette Association loi 1901, organisme paritaire et pluraliste, œuvre en faveur de l'action sociale et propose aux agents des prestations adaptées à leurs besoins et un accompagnement dans la mise en œuvre des dossiers.



Son Conseil d'Administration est renouvelé lors de chaque nouvelle mandature. En 2008, le représentant du collège des Elus était Monsieur Joseph FORTER, Vice-Président. Il vous est proposé de le reconduire en qualité de délégué local du collège des élus, pour la durée du mandat de 2014 à 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Désigne** Joseph FORTER, Vice-Président de la Communauté de Communes, en qualité de Délégué local du collège des Elus au CNAS pour la durée du mandat 2014-2020.

Pour copie conforme
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président



Gérard DUBO